



FICHE SIGNALÉTIQUE

Date d'émission 23-janvier-2024

Date de révision 23-janvier-2024

Numéro de révision 0

1. Identification

Identificateur du produit

Nom du produit Lingettes nettoyantes très puissantes Sani Professional

Autres moyens d'identification

Code(s) de produit FS 0456-00 FRANÇAIS

Synonymes 4OA12301

Autres renseignements Numéro(s) d'article : A12345

Utilisation recommandée du produit chimique et restrictions d'utilisation

Utilisation recommandée Lingette dégraissante

Restrictions d'utilisation Aucun renseignement disponible

Détails sur le fournisseur de la fiche signalétique

Adresse du fabricant

Professional Disposables International, Inc.
400 Chestnut Ridge Road
Woodcliff Lake, NJ 07677, États-Unis

Numéro de téléphone d'urgence

Téléphone d'urgence Service de ressources d'urgence pour professionnels :
1 800 633-8253 (Domestique Canada)
1 801 699-0667 (International)

2. Identification du (des) danger(s)

Classification

Aucun renseignement disponible.

Apparence Liquide transparent sur un matériau non tissé

État physique Lingette préalablement humidifiée.

Odeur Caractéristique

Éléments d'étiquette

Mentions de danger

Aucun renseignement disponible.

Autres renseignements

Toxicité aiguë inconnue

- Une part de 0 % du mélange est composé d'un ou de plusieurs ingrédients de toxicité inconnue
- Une part de 0 % du mélange est composée d'un ou de plusieurs ingrédients de toxicité orale aiguë inconnue.
- Une part de 0 % du mélange est composée d'un ou de plusieurs ingrédients de toxicité cutanée aiguë inconnue.
- Une part de 0 % du mélange est composée d'un ou de plusieurs ingrédients de toxicité aiguë inconnue par inhalation (gaz).
- Une part de 0 % du mélange est composée d'un ou de plusieurs ingrédients de toxicité aiguë inconnue par inhalation (vapeur).
- Une part de 0 % du mélange est composée d'un ou de plusieurs ingrédients de toxicité aiguë inconnue par inhalation (poussière/brume).

3. Composition/information sur les ingrédients

Substance

Sans objet.

Mélange

Le produit ne contient aucune substance qui, à sa concentration actuelle, est considérée comme dangereuse pour la santé.

Synonymes 4OA12301

4. Mesures de premiers soins

Description des mesures de premiers soins

Inhalation	Ne constitue pas une voie d'exposition normale. Si des symptômes apparaissent, emmener la victime à l'air frais. Consulter un médecin si de l'irritation ou d'autres symptômes persistent.
Contact avec les yeux	Rincer abondamment à l'eau. Consulter un médecin si de l'irritation persiste.
Contact avec la peau	Aucune intervention de premiers soins ne devrait être requise. Consulter un médecin si de l'irritation apparaît et persiste.
Ingestion	L'ingestion est peu probable dans le cas des produits solides. Aucune intervention de premiers soins n'est requise lorsque de petites quantités sont portées des mains à la bouche.

Principaux symptômes et effets, tant aigus que retardés

Symptômes Aucun renseignement disponible.

Indication de la nécessité d'une attention médicale immédiate et d'un traitement particulier

Remarque à l'intention des médecins Traiter symptomatiquement.

5. Mesures de lutte contre les incendies

Moyens d'extinction appropriés	Utiliser des mesures d'extinction appropriées aux circonstances locales et à l'environnement.
Moyens d'extinction inappropriés	MISE EN GARDE : L'utilisation d'eau pulvérisée pour combattre l'incendie peut s'avérer inefficace.
Dangers spécifiques découlant du produit chimique	Aucun renseignement disponible.
Données sur les risques d'explosion	
Sensibilité à l'impact mécanique	Aucune.
Sensibilité aux décharges statiques	Aucune.
Équipement de protection spécial pour les pompiers	Les pompiers doivent porter un appareil respiratoire autonome et des vêtements de protection complets contre les incendies mettant en cause des produits chimiques ou survenant dans des espaces clos. Utiliser un équipement de protection individuelle conformément au protocole de l'établissement.

6. Mesures à prendre en cas de déversement accidentel

Précautions individuelles, équipement de protection et procédures d'urgence

Précautions individuelles Éviter tout contact prolongé avec les yeux. Porter des vêtements de protection appropriés comme il est décrit à la section 8.

Méthodes et matériaux pour le confinement et le nettoyage

Ne pas réutiliser la lingette. Prendre la lingette et la placer dans un contenant approprié pour élimination des déchets infectieux. Ne pas jeter dans les toilettes.

7. Manipulation et entreposage

Précautions liées à la manipulation sécuritaire

Conseils sur la manipulation sécuritaire Manipuler conformément à une bonne hygiène industrielle et à une bonne pratique de sécurité.

Conditions d'entreposage sécuritaire, y compris toute incompatibilité

Conditions d'entreposage Garder les contenants hermétiquement fermés dans un endroit sec, frais et bien ventilé.

8. Contrôles de l'exposition/protection individuelle

Paramètres de contrôle

Limites d'exposition Ce produit, tel qu'il est fourni, ne contient aucune matière dangereuse dont les limites d'exposition en milieu de travail font l'objet de spécifications établies par les organismes réglementaires régionaux.

Contrôles techniques appropriés

Contrôles techniques La ventilation générale est adéquate en conditions normales d'utilisation. Consulter l'étiquette du produit pour obtenir de plus amples renseignements.

Mesures de protection individuelle, comme les équipements de protection individuelle

Protection oculaire/ faciale Aucun équipement de protection particulier requis.

Protection de la peau et du corps Aucun équipement de protection particulier requis.

Protection respiratoire Aucun équipement de protection n'est nécessaire en conditions d'utilisation normales. Si les limites d'exposition sont dépassées ou si une irritation est ressentie, il pourrait être nécessaire de ventiler et d'évacuer les lieux.

9. Propriétés physiques et chimiques

Renseignements sur les propriétés physiques et chimiques de base

État physique Lingette préalablement humidifiée.
Apparence Liquide transparent sur un matériau non tissé
Couleur Blanc
Odeur Caractéristique
Seuil d'odeur Aucun renseignement disponible

<u>Propriété</u>	<u>Valeurs</u>	<u>Remarques • Méthode</u>
pH		6 - 8
Point de fusion/point de congélation	0 °C / 32 °F	
Point d'ébullition/plage d'ébullition	100 °C / 212 °F	
Point d'éclair	Aucune donnée disponible	Aucune donnée connue
Taux d'évaporation	Aucune donnée disponible	Aucune donnée connue
Inflammabilité (solide, gaz)	Aucune donnée disponible	Aucune donnée connue
Limite d'inflammabilité dans l'air		Aucune donnée connue
Limites supérieures d'inflammabilité ou d'explosivité	Aucune donnée disponible	
Limites inférieures d'inflammabilité ou d'explosivité	Aucune donnée disponible	
Pression de vapeur	Aucune donnée disponible	Aucune donnée connue
Densité de vapeur	Aucune donnée disponible	Aucune donnée connue
Densité relative	1,0005	
Solubilité dans l'eau	Aucune donnée disponible	Aucune donnée connue
Solubilité dans d'autres solvants	Aucune donnée disponible	Aucune donnée connue
Coefficient de partage	Aucune donnée disponible	Aucune donnée connue
Température d'auto-inflammation	Aucune donnée disponible	Aucune donnée connue
Température de décomposition	Aucune donnée disponible	Aucune donnée connue
Viscosité cinématique	Aucune donnée disponible	Aucune donnée connue
Viscosité dynamique	Aucune donnée disponible	Aucune donnée connue

Autres renseignements

Propriétés explosives Aucun renseignement disponible
Propriétés comburantes Aucun renseignement disponible
Point de ramollissement Aucun renseignement disponible
Poids moléculaire Aucun renseignement disponible
Teneur en COV (%) Aucun renseignement disponible
Masse volumique liquide Aucun renseignement disponible
Masse volumique apparente Aucun renseignement disponible

10. Stabilité et réactivité

Réactivité	Non réactif dans des conditions normales d'utilisation.
Stabilité chimique	Stable en conditions normales.
Possibilité de réactions dangereuses	Aucune sous traitement normal.
Conditions à éviter	Aucune connue selon les renseignements fournis.
Matières incompatibles	Aucune connue selon les renseignements fournis.
Produits de décomposition dangereux	Aucune connue selon les renseignements fournis.

11. Données toxicologiques

Information sur les voies d'exposition probables

Renseignements sur le produit

Inhalation	Aucune donnée d'essai spécifique pour la substance ou le mélange n'est disponible.
Contact avec les yeux	Aucune donnée d'essai spécifique pour la substance ou le mélange n'est disponible.
Contact avec la peau	Aucune donnée d'essai spécifique pour la substance ou le mélange n'est disponible.
Ingestion	Aucune donnée d'essai spécifique pour la substance ou le mélange n'est disponible.

Symptômes liés aux caractéristiques physiques, chimiques et toxicologiques

Symptômes Aucun renseignement disponible.

Toxicité aiguë

Mesures numériques de la toxicité

Toxicité aiguë inconnue Une part de 0 % du mélange est composée d'un ou de plusieurs ingrédients de toxicité inconnue.
Une part de 0 % du mélange est composée d'un ou de plusieurs ingrédients de toxicité orale aiguë inconnue.
Une part de 0 % du mélange est composée d'un ou de plusieurs ingrédients de toxicité cutanée aiguë inconnue.
Une part de 0 % du mélange est composée d'un ou de plusieurs ingrédients de toxicité aiguë inconnue par inhalation (gaz).
Une part de 0 % du mélange est composée d'un ou de plusieurs ingrédients de toxicité aiguë inconnue par inhalation (vapeur).
Une part de 0 % du mélange est composée d'un ou de plusieurs ingrédients de toxicité aiguë inconnue par inhalation (poussière/brume).

Effets différés et immédiats ainsi que les effets chroniques de l'exposition à court et à long terme

Irritant/corrosif pour la peau	Non dangereux selon les critères SIMDUT/OSHA.
Lésions oculaires/irritation oculaire	Non dangereux selon les critères SIMDUT/OSHA.
Sensibilisation respiratoire ou cutanée	Non dangereux selon les critères SIMDUT/OSHA.
Mutagénicité	Non dangereux selon les critères SIMDUT/OSHA.

des cellules germinales

Cancérogénicité	Non dangereux selon les critères SIMDUT/OSHA.
Toxicité pour la reproduction	Non dangereux selon les critères SIMDUT/OSHA.
Toxicité pour certains organes cibles - exposition unique	Aucun renseignement disponible.
Toxicité pour certains organes cibles - exposition répétée	Aucun renseignement disponible.
Risque d'aspiration	Aucun renseignement disponible.

12. Informations écologiques

Écotoxicité

Persistance et dégradabilité	Aucune donnée connue.
Bioaccumulation	Aucune donnée connue.

Autres effets indésirables Aucun autre effet indésirable sur l'environnement (p. ex., appauvrissement de l'ozone, potentiel photochimique de création d'ozone, perturbation endocrinienne, potentiel de réchauffement planétaire) n'est attendu de ce composant.

13. Considérations relatives à l'élimination

Méthodes de traitement des déchets

Élimination des lingettes	Ne pas réutiliser la lingette. Jeter la lingette usagée à la poubelle. Ne pas jeter dans les toilettes.
Élimination d'emballage	Contenant non rechargeable. Ne pas réutiliser ni tenter de recharger ce contenant. Éliminer en conformité avec tous les règlements locaux, provinciaux et fédéraux.

Les contenants vides peuvent retenir certains résidus du produit. Ce produit et son contenant doivent être éliminés de manière sécuritaire.

14. Renseignements sur le transport

DOT Non réglementé comme marchandise dangereuse.

<u>TMD</u>	Non réglementé comme marchandise dangereuse.
<u>MEX</u>	Non réglementé comme marchandise dangereuse.
<u>OACI (air)</u>	Non réglementé comme marchandise dangereuse.
<u>IATA</u>	Non réglementé comme marchandises dangereuses.
<u>IMDG</u>	Non réglementé comme marchandises dangereuses.
<u>RID</u>	Non réglementé comme marchandises dangereuses.
<u>ADR</u>	Non réglementé comme marchandises dangereuses.
<u>ADN</u>	Non réglementé comme marchandises dangereuses.

15. Informations réglementaires

Réglementation et législation en matière de sécurité, de santé et d'environnement propres à la substance ou au mélange

Règlement international

Le Protocole de Montréal sur les substances qui appauvrissent la couche d'ozone Ne s'applique pas

La Convention de Stockholm sur les polluants organiques persistants Ne s'applique pas

La Convention de Rotterdam Ne s'applique pas

Inventaires internationaux

TSCA	Conforme/exempt.
LIS/LES	Conforme/exempt.
EINECS/ELINCS	Communiquer avec le fournisseur pour connaître l'état de conformité à l'inventaire.
ENCS	Communiquer avec le fournisseur pour connaître l'état de conformité à l'inventaire.
IECSC	Communiquer avec le fournisseur pour connaître l'état de conformité à l'inventaire.
KECL	Communiquer avec le fournisseur pour connaître l'état de conformité à l'inventaire.
PICCS	Communiquer avec le fournisseur pour connaître l'état de conformité à l'inventaire.
AICS	Communiquer avec le fournisseur pour connaître l'état de conformité à l'inventaire.

Légende :

TSCA - Loi des États-Unis réglementant les substances toxiques, article 8(b), inventaire

LIS/LES - Liste intérieure des substances/Liste extérieure des substances du Canada

EINECS/ELINCS - Inventaire européen des substances chimiques commercialisées existantes /Liste européenne des substances chimiques notifiées

ENCS - Liste japonaise des substances chimiques existantes et nouvelles

IECSC - Inventaire chinois des substances chimiques existantes

KECL - Liste coréenne des substances chimiques existantes et évaluées

PICCS - Inventaire philippin des substances et produits chimiques

AICS - Inventaire australien des substances chimiques

Réglementations fédérales des États-Unis

SARA 313

Article 313 du titre III de la Loi portant modification et réautorisation du Fonds spécial pour l'environnement (États-Unis) de 1986 (Superfund Amendments and Reauthorization Act, SARA). Ce produit ne contient aucune substance chimique qui est assujettie aux exigences de déclaration de la Loi et du titre 40 du code des réglementations fédérales (Code of Federal Regulations [CFR], États-Unis), partie 372.

Catégories de danger, SARA 311/312

Si ce produit répond aux critères de déclaration EPCRA, partie 311/312, relativement au niveau, titre 40, CFR, partie 370, consulter la section 2 de la présente FS pour obtenir les classifications appropriées. Selon le règlement modifié au titre 40, CFR, partie 370, la déclaration EPCRA, partie 311/312, relativement au niveau II pour l'année civile 2017 devra refléter les classifications de danger mises à jour.

CWA (Loi sur la qualité de l'eau)

Ce produit ne contient aucune substance polluante réglementée en vertu de la Loi sur la qualité de l'eau (Clean Water Act) (titre 40, CFR, partie 122.21 et titre 40, CFR, partie 122.42).

CERCLA

Tel qu'il est fourni, ce produit ne contient aucune substance réglementée comme substance dangereuse en vertu de la CERCLA (Comprehensive Environmental Response Compensation and Liability Act) (titre 40, CFR, partie 302) ou de la SARA (titre 40, CFR, partie 355). Il peut exister des exigences particulières en matière de déclaration au niveau local, régional ou provincial pour des rejets de ce produit.

États-Unis - Réglementations des États

Proposition 65 de la Californie

Ce produit ne contient aucun produit chimique de la Proposition 65.

Règlements d'État sur le droit à l'information aux États-Unis

Nom chimique	New Jersey	Massachusetts	Pennsylvanie
Alcool isopropylique 67-63-0	X	X	X
Propylèneglycol 57-55-6	X		X
Éther d'éthylèneglycol et de monométhyle 112-25-4	X		
Acide acétique 64-19-7	X	X	X
Éthanolamine 141-43-5	X	X	X

Voir le numéro d'enregistrement de Sans objet
 pesticide de l'EPA

16. Autres renseignements

NFPA	Dangers pour la santé	0	Inflammabilité	0	Instabilité	0	Propriétés physiques et chimiques -	
HMIS	Dangers pour la santé	0	Inflammabilité	0	Dangers physiques	0	Protection individuelle	X

Clé ou légende des abréviations et acronymes utilisés dans la fiche signalétique

Légende, section 8 : CONTRÔLES DE L'EXPOSITION/PROTECTION INDIVIDUELLE

TWA	TWA (moyenne pondérée dans le temps)	STEL	STEL (limite d'exposition à court terme)
Plafond	Valeur limite maximale	*	Désignation, peau

Références aux documents de base et aux sources de données utilisés pour préparer la FS

Agency for Toxic Substances and Disease Registry (ATSDR)
 Base de données ChemView de l'Environmental Protection Agency, États-Unis
 Autorité européenne de sécurité des aliments (AESAs)
 EPA (Environmental Protection Agency)
 Guide de seuils d'exposition aiguë (AEGL)
 U.S. Environmental Protection Agency Federal Insecticide, Fungicide, and Rodenticide Act
 U.S. Environmental Protection Agency High Production Volume Chemicals
 Food Research Journal
 Hazardous Substance Database
 International Uniform Chemical Information Database (IUCLID)
 Classification SGH - Japon
 Australia National Industrial Chemicals Notification and Assessment Scheme (NICNAS)
 NIOSH (National Institute for Occupational Safety and Health)
 National Library of Medicine's ChemID Plus (NLM CIP) (États-Unis)
 Base de données PubMed de la National Library of Medicine (NLM PUBMED) (États-Unis)
 National Toxicology Program (NTP) (États-Unis)
 Chemical Classification and Information Database (CCID) (Nouvelle-Zélande)
 Publications liées à l'environnement, à la santé et à la sécurité de l'Organisation de coopération et de développement économiques (OCDE)
 Publications liées aux substances chimiques produites en grande quantité de l'Organisation de coopération et de développement économiques (OCDE)
 Ensemble de données de dépistage (EDD) de l'Organisation de coopération et de développement économiques (OCDE)
 RTECS (Registry of Toxic Effects of Chemical Substances)
 Organisation mondiale de la Santé

Date d'émission 23-janvier-2024

Date de révision 23-janvier-2024

Note de révision Nouvelle FS.

Avis de non-responsabilité

Les renseignements fournis dans la présente fiche signalétique sont, à la date de sa publication, exacts au meilleur de notre connaissance et de notre information. Les renseignements donnés sont conçus uniquement pour guider dans la manipulation, l'utilisation, le traitement, l'entreposage, le transport, l'élimination et le rejet sécuritaires du produit et ne doivent pas être considérés comme une garantie ni une norme de qualité. Les renseignements se rapportent uniquement au produit particulier qui est visé; ils peuvent ne pas être valides pour un tel produit lorsque utilisé en association avec une autre substance ou dans le cadre d'un autre procédé, sauf si indiqué dans le texte.

Fin de la fiche signalétique